

MAIRE INITIALES GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jude, tenue le mardi 5 décembre 2023 à 20h02 au centre communautaire, sis au 930 rue du centre à Saint-Jude.

Sont présents : Mesdames les conseillères Jacynthe Potvin

Et messieurs les conseillers Francis Grégoire

Richard Hébert Sylvain Lafrenaye Pierre Letendre

Formant quorum sous la présidence de Madame le maire, Annick Corbeil.

Est également présent Madame Julie Clément, directrice générale et greffière - trésorière.

Madame la conseillère Anolise Brault est absente.

1.01 CONSTATATION DU QUORUM ET DÉCLARATION D'OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte.

1.02 PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est offerte à l'assistance dès le début de la séance du conseil.

2023-12-286 <u>2.01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 décembre 2023 et qu'il s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Richard Hébert appuyé par Jacynthe Potvin

ET résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté :

Ordre du jour

1.0 <u>Ouverture de la séance</u>

- 1.01 Constatation du quorum et déclaration d'ouverture de la séance;
- 1.02 Période de questions

2.0 Administration générale

- 2.01 Adoption de l'ordre du jour;
- 2.02 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2023;
- 2.03 Adoption des comptes à payer;
- 2.04 Dépôt du bilan au 30 novembre 2023;
- 2.05 Avis de motion en vue de l'adoption du règlement 545-2024 concernant l'entente relative à la cour municipale commune de la ville de Saint-Hyacinthe;



3.0

4.0

5.0

6.0

7.0

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 5 DÉCEMBRE 2023

MAIRE INITIALES GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

2.06	Demande d'appui - FQM- Demande de maintien de la période d'évaluation professionnel à tous les sept ans; ANNULÉ	
2.07	Avis de motion en vue de l'adoption du règlement 546-2024 concernant la mise à jour de la grille de tarification de fourniture des biens et services de la municipalité;	
2.08	Calendrier des séances de conseil 2024;	
2.09	Autorisation de dépense - Rénovations du bureau municipal;	
2.10	Avis de motion en vue de l'adoption du règlement 547-2024 établissant les taux de taxes et de compensation ainsi que les conditions de perception pour l'exercice financier 2024;	
2.11	Politique sur les conditions de travail des employés municipaux - Adoption	
Sécurité publique		
Trans	<u>port</u>	
Hygiène du milieu		
5.01	Autorisation de dépense – Remplacement de l'échantillonneur;	
5.02	Autorisation de dépense – Vidange des boues;	
5.03	Avis de motion en vue de l'adoption du règlement 548-2024 afin de décréter un mode de tarification pour la répartition des dépenses relatives aux travaux d'entretien dans la branche 5 de la rivière Amyot;	
Santé et bien-être		
<u>Amén</u>	agement, Urbanisme et Développement	
7.01	Dépôt du sommaire de l'émission des permis pour le mois de novembre 2023;	
7.02	Demande de dérogation mineure 2023-06 visant le lot 2 709 184;	
7.03	Demande de lotissement - Mandat;	

Demande d'appui – Rangs Salvail Sud et Nord

un programme de revitalisation;

Avis de motion en vue de l'adoption du règlement 549-2024 établissant

Acquisition d'une tour de transmission situé au lot 3 334 489; REPORTÉ

8.0 <u>Loisirs et Culture</u>

7.04

7.05

7.06

- 9.0 Affaires diverses
- 10.0 Période de questions



MAIRE INITIALES GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

2023-12-287

2.02 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi 7 novembre 2023;

ATTENDU QU'il s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Lafrenaye appuyé par Richard Hébert

ET résolu d'accepter le procès-verbal de la séance tenue le 7 novembre 2023 tel qu'il est rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

2023-12-288

2.03 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer du mois de novembre et qu'il s'en déclare satisfait;

SOMMAIRE NOVEMBRE			
Salaires nets	43 736.84 \$		
Comptes du mois déjà payés	41 009.81 \$		
Comptes du mois à payer (+loisirs)	126 448.33 \$		
TOTAL	211 194.98 \$		

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Letendre appuyé par Jacynthe Potvin

ET résolu d'approuver les comptes à payer du mois de novembre 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2.04 DÉPÔT DU BILAN AU 31 NOVEMBRE 2023

La directrice générale et greffière-trésorière dépose devant le conseil à titre informatif un bilan financier de la municipalité au 31 novembre 2023.

2023-12-289

2.05 AVIS DE MOTION EN VUE DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 545-2024 CONCERNANT L'ENTENTE RELATIVE À LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Avis de motion est par la présente donné par Francis Grégoire qu'un règlement sera soumis à ce conseil à une séance subséquente dans le but d'adopter le règlement 545-2024 concernant l'entente relative à la cour municipale commune de la ville de Saint-Hyacinthe

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, monsieur le conseiller Francis Grégoire dépose une copie du projet de règlement 545-2024 concernant l'entente relative à la cour municipale commune de la ville de Saint-Hyacinthe.

2.06 DEMANDE D'APPUI – FQM – DEMANDE DE MAITIEN DE LA PÉRIODE D'ÉVALUATION PROFESSIONNEL À TOUS LES SEPTS ANS

CE POINT EST RETIRER



MAIRE

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

2023-12-290

2.07 AVIS DE MOTION EN VUE DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 546-2024 CONCERNANT LA MISE A JOUR DE LA GRILLE DE TARIFICATION DES FOURNITURES DES BIENS ET SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ

Avis de motion est par la présente donné par Francis Grégoire qu'un règlement sera soumis à ce conseil à une séance subséquente dans le but d'adopter le règlement 546-2024 concernant la mise à jour de la grille de tarification des fournitures des biens et services de la municipalité

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, monsieur le conseiller Francis Grégoire dépose une copie du projet de règlement 546-2024 concernant la mise à jour de la grille de tarification des fournitures des biens et services de la municipalité.

2023-12-291 2.08 CALENDRIER DES SÉANCES DE CONSEIL POUR L'ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune des rencontres.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacynthe Potvin appuyé par Richard Hébert

IL EST RÉSOLU:

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances régulières du conseil municipal de Saint-Jude pour l'année civile 2024, qui se tiendront à la salle du conseil du centre communautaire au 930, rue du Centre et qui débuteront à 20h00 :

16 janvier

06 février

05 mars (Relâche scolaire)

02 avril

07 mai

04 juin

09 juillet

13 août

03 septembre

01 octobre

05 novembre

03 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la greffièretrésorière adjointe conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

2023-12-292 <u>2.09 AUTORISATION DE DÉPENSE – RÉNOVATION DU BUREAU</u> MUNICIPAL

CONSIDÉRANT les travaux en cours pour le réaménagement des bureaux municipaux;

CONSIDÉRANT QUE certaines anomalies ne pouvaient être décelées lors de la soumission initiale de l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer ces travaux supplémentaires pour la conformité du projet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacynthe Potvin appuyé par Francis Grégoire



MAIRE INITIALES GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

AUTORISER la dépense de 9009.10\$ plus taxes applicables à Construction Jonathan Cyr pour les travaux non prévus au projet de réaménagement des bureaux municipaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

2023-12-293

2.10 AVIS DE MOTION EN VUE DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 547-2024 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES ET DE COMPENSATION AINSI QUE LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANICER 2024

Avis de motion est par la présente donné par Francis Grégoire qu'un règlement sera soumis à ce conseil à une séance subséquente dans le but d'adopter le règlement 547-2024 établissant les taux de taxes et de compensation ainsi que les conditions de perception pour l'exercice financier 2024

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, monsieur le conseiller Francis Grégoire dépose une copie du projet de règlement 547-2024 établissant les taux de taxes et de compensation ainsi que les conditions de perception pour l'exercice financier 2024

2023-12-294

2.11 POLITIQUE SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX - ADOPTION

CONSIDÉRANT la modification apportée à la politique des conditions de travail au niveau de la fréquence du dépôt des paies des employés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Lafrenaye appuyé par Richard Hébert

IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER la politique sur les conditions de travail tel que rédigé et qu'elle soit en vigueur dès janvier 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

2023-12-295

5.01 AUTORISATION DE DÉPENSE - REMPLACEMENT DE L'ÉCHANTILLONNEUR

CONSIDÉRANT la panne de courant survenue lors de l'échantillonnage de la station de pompage principale;

CONSIDÉRANT les bris subit par l'échantillonneur à la suite de cette panne de courant en l'immergeant dans l'eau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Letendre appuyé par Richard Hébert

AUTORISER le remplacement de l'échantillonneur au montant de 3425\$ plus taxes applicables selon la soumission reçue de Avensys Solutions Inc le 7 novembre 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

2023-12-296

5.02 AUTORISATION DE DÉPENSE - VIDANGE DES BOUES

CONSIDÉRANT QUE la mesure des boues a été prise au printemps 2023 et que la vidange des boues a été effectué à l'automne 2023;

CONSIDÉRANT l'écart d'environ 4 tonnes par rapport à la mesure des boues du printemps 2023 et la vidange des boues à l'automne 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francis Grégoire



MAIRE INITIALES GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

appuyé par Richard Hébert

AUTORISER la dépense totale de la vidange des boues de chez Viridis Environnement s'élevant à 85 134\$ plus taxes applicables incluant l'écart de 4 tonnes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2023-12-297

5.03 AVIS DE MOTION EN VUE DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 548-2024 AFIN DE DÉCRETER UN MODE DE TARIFICATION POUR LA RÉPARTITION DES DÉPENSES RELATIVES AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS LA BRANCHE 5 DE LA RIVIÈRE AMYOT

Avis de motion est par la présente donné par Francis Grégoire qu'un règlement sera soumis à ce conseil à une séance subséquente dans le but d'adopter le règlement 548-2024 afin de décréter un mode de tarification pour la répartition des dépenses relatives aux travaux d'entretien dans la branche 5 de la rivière Amyot.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, monsieur le conseiller Francis Grégoire dépose une copie du projet de règlement 548-2024 afin de décréter un mode de tarification pour la répartition des dépenses relatives aux travaux d'entretien dans la branche 5 de la rivière Amyot.

2023-12-298

7.01 DÉPÔT DU SOMMAIRE DE L'ÉMISSION DES PERMIS POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2023

La directrice générale et greffière trésorière dépose devant le conseil municipal le sommaire de l'émission des permis pour le mois de novembre 2023.

2023-12-299

7.02 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE VISANT LE LOT 2 709 184

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité ont pris connaissance des documents relatifs à ce dossier déposés par le Secrétaire;

CONSIDÉRANT QUE la requérante a déposé une procuration lui permettant d'agir au nom du propriétaire du lot;

CONSIDÉRANT QUE la requérante est présentement en démarches afin procéder au lotissement du lot visé par la demande pour en acquérir une partie à son propre compte, soit celle ayant façade sur la rue Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT QUE le projet de lotissement désiré créerait une situation de non-conformité pour le lot créé sur lequel se situera l'église de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le projet de lotissement est nécessaire pour l'implantation d'un service d'utilité publique au profit des citoyens de la Municipalité;

Après délibérations, il est UNANIMEMENT recommandé au conseil municipal :

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure 2023-06 pour le lot 2 709 184;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Lafrenaye appuyé par Richard Hébert

ET RÉSOLU que, pour les motifs énoncés précédemment, le conseil accepte la demande de dérogation mineure 2023-06

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères



MAIRE INITIALES GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

2023-12-300

7.03 DEMANDE DE LOTISSEMENT - MANDAT

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater un arpenteur-géomètre dans le projet de l'acquisition du presbytère.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Lafrenaye appuyé par Richard Hébert

DE MANDATER Jean-Yves Tremblay, Arpenteur-Géomètre, afin produire les plans de lotissement dans le cadre du projet de l'acquisition du presbytère.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

2023-12-301

7.04 DEMANDE D'APPUI – RANGS SALVAIL SUD ET NORD

CONSIDÉRANT l'aide financière de 35\$M octroyée par le gouvernement à diverses entreprises pour le déploiement de la fibre optique dans la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT QUE les résidents des rangs Salvail Sud et Salvail Nord sont, à ce jour, les seuls résidents de toute la MRC des Maskoutains à être exclu du déploiement de la fibre optique;

CONSIDÉRANT QUE les résidents concernés n'auront plus accès à internet via un fournisseur local à partir du 24 janvier 2024;

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons aucune information concrète et formelle quant à la non-faisabilité du projet du déploiement de la fibre optique;

CONSIDÉRANT QU'un groupe de citoyens de la Municipalité de Saint-Jude se soit mobilisé dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Letendre appuyé par Sylvain Lafrenaye

DEMANDER au député Monsieur Émond d'obtenir plus d'information sur la situation des résidents des rangs Salvail Sud et Nord quant à connaitre les réelles raisons de l'exclusion de ces rangs dans le déploiement de la fibre optique,

ΕT

DE prendre action afin que le déploiement de la fibre optique soit effectué partout sur le territoire de la Municipalité de Saint-Jude;

De demander à la MRC des Maskoutains d'effectuer des démarches supplémentaires afin de permettre le déploiement de la fibre optique sur l'entièreté du territoire couvrant la MRC des Maskoutains ;

De transmettre une copie de la présente résolution au ministre des Finances M Éric Girard ;

De transmettre une copie de la présente résolution au ministre responsable de la Montérégie Mme Suzanne Roy;

De transmettre une copie de la présente résolution au député M. Simon-Pierre Savard-Tremblay et à la députée Mme Chantal Soucy.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères



MAIRE INITIALES GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

2023-12-302

7.05 AVIS DE MOTION EN VUE DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 549-2024 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION

Avis de motion est par la présente donné par Francis Grégoire qu'un règlement sera soumis à ce conseil à une séance subséquente dans le but d'adopter le règlement 549-2024 établissant un programme de revitalisation.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, monsieur le conseiller Francis Grégoire dépose une copie du projet de règlement 549-2024 établissant un programme de revitalisation.

7.06 ACQUISITION D'UNE TOUR DE TRANSMISSIOM SITUÉ AU LOT 3 334 489

CE POINT EST REPORTÉ À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE

10.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec une période de questions est offerte à l'assistance.

2023-12-303 <u>11.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE</u>

ATTENDU QUE les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Lafrenaye appuyé par Francis Grégoire

ET résolu de lever la séance à 20h46.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

Je, Annick Corbeil, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 LCV

Annick Corbeil, Maire	Julie Clément, Directrice générale et greffière-trésorière